



Une relocalisation des entreprises en France ?

Actualité législative publié le **15/12/2011**, vu **1729 fois**, Auteur : [Juritravail](#)

Lundi 12 décembre, le ministre délégué à l'industrie, Eric Besson, a évoqué les aides à la relocalisation des entreprises en France depuis mi-2010. Le dispositif propose une avance remboursable sur 3 ans avec un budget total de 200 millions. Les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire qui souhaitent en bénéficier doivent s'engager à investir au moins 5 millions d'euros et [créer 25 emplois](#).

Depuis sa création, 20 sociétés en ont bénéficié dont Atol, Rossignol et Geneviève Lethu, avec une avance remboursable allant de 1 à 12 millions d'euros pour un total de 77 millions.

Cependant, la désindustrialisation en hausse depuis 2008 persiste et s'aggrave avec la crise. Un économiste de Natixis, Jean-Christophe Caffet estime que « *Si l'on examine l'évolution de l'emploi, de la production, des investissements directs, des parts de marché ou du commerce extérieur, on ne voit rien qui s'apparente, au niveau macroéconomique, à des signes de réindustrialisation* ».

Source : *Les Echos*, le 13 décembre 2011